

L'honorable M. POWER: Le plébiscite n'est pas aussi bon qu'une commission royale, je suppose ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Cela est très vrai, mais le moyen des commissions royales est reconnu par nos usages constitutionnels, tout à la fois en Angleterre et ici, et le seul pays où le système plébiscitaire a été reconnu, du moins autant que mes souvenirs me reportent en arrière, est la France, lorsque cette nation voulut décider qui serait son empereur et qui ne le serait pas. Ce système n'a jamais été pratiqué en Angleterre. Mais assurément les commissions royales offrent un moyen passé dans les usages. Est-ce que l'honorable sénateur (M. Power) objecte à la nomination de commissions royales ? J'espère qu'il va changer d'opinion. Il n'y a pas de doute qu'il modifiera ses vues lorsque j'aurai la réponse qui devra être faite à la proposition que j'ai soumise l'autre jour, car jamais en aucun temps dans l'histoire de ce pays, avons-nous vu autant de commissions royales nommées pour s'enquérir sur des riens, qu'il n'en a été instituées pendant le court intervalle que mon honorable ami (M. Power) a eu l'occasion de donner son appui au présent gouvernement.

Dès qu'une majorité de 90 ou 100 milles des électeurs d'Ontario eut fait connaître qu'elle favorisait l'interdiction complète de la vente des boissons enivrantes, mon honorable ami qui siège en face de moi (sir Oliver Mowat), découvrit soudainement qu'il n'avait pas le pouvoir de faire droit au désir de cette majorité, et renvoya l'affaire au gouvernement fédéral, au nom des autorités provinciales, promettant d'appliquer une telle mesure de la manière la plus complète possible et dans toute l'étendue des pouvoirs qui pourrait leur être reconnus et définis par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé. Vous avez tous pris connaissance du petit incident arrivé récemment à Toronto entre le premier ministre actuel d'Ontario et les avocats de l'interdiction de la vente des boissons enivrantes. Je ne suis pas disposé à dire que ceux qui représentaient dans cette occasion-là les partisans de la tempérance se sont conduits comme ils auraient dû le faire. Les partisans de la vente des boissons enivrantes qui eurent à leur tour, et quelques jours plus tard une entrevue, se conduisirent beaucoup plus

convenablement et d'une façon plus digne d'hommes bien élevés que ne le firent les partisans de l'interdiction. Ils n'ont ni contredit le premier ministre, ni l'ont-ils sifflé lorsqu'il exprima ses opinions. Mon honorable collègue qui siège de l'autre côté de cette Chambre (M. Vidal) admettra avec moi que la conduite de ses amis n'a pas été de nature à honorer ceux qu'ils représentaient dans cette circonstance.

Au Manitoba, un plébiscite a eu lieu, et lorsque le peuple eut fait connaître ses vœux, le gouvernement découvrit qu'il n'avait aucun pouvoir.

Si un plébiscite est pris pour tout le Canada, le présent ministre de la Justice trouvera, j'en suis convaincu, qu'il y a encore un anicroche quelque part. S'il ne trouve pas une excuse quelconque pour refuser de mettre en pratique une loi interdisant la vente des boissons enivrantes, non seulement j'en aurai mal jugé, mais aussi j'aurai eu une opinion erronée de son habileté à se tirer d'affaire dans de telles circonstances. Comme beaucoup d'autres, j'étais, au commencement de ma carrière, un prohibitionniste ardent. Peut-être ressemblais-je un peu à celui qui a proposé l'adoption de l'adresse dans la Chambre des Communes. Il a dit qu'il avait professé ces idées-là lorsqu'il était un jeune homme, mais que dans un "moment de faiblesse" il avait modifié sa manière de voir.

Il m'est arrivé de mettre la main sur un extrait d'un journal de Hamilton traitant cette question, dans lequel l'auteur fait observer combien fréquemment ceux qui ont réclamé par le passé une mesure prohibitive concernant le commerce des liqueurs alcooliques, avaient su éluder la question lorsqu'ils avaient été en position de donner à leur opinion la forme d'une loi. Je n'ai pas l'intention de parler, comme l'a fait M. Hardy l'autre jour, de mon honorable ami qui siège en face de moi (M. Vidal), lorsque le premier ministre d'Ontario lui demanda depuis combien de temps il était en parlement et ce qu'il avait fait dans le but d'obtenir l'interdiction au Canada de la vente des boissons alcooliques. Mon honorable ami n'a pas répondu à cette question et il a très bien fait; mais chacun sait parmi ceux qui sont au courant de la pratique parlementaire, que mon honorable ami n'a jamais été en position de rien faire. Il aurait pu répondre que s'il avait été membre du gou-